

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CLAUDE CHARPENTIER

Emploi et agriculture

Journal de la société statistique de Paris, tome 117 (1976), p. 277-281

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1976__117__277_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1976__117__277_0)

© Société de statistique de Paris, 1976, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

EMPLOI ET AGRICULTURE

(Communication faite le 11 février 1976 devant la Société de statistique de Paris
et l'Union internationale des agriculteurs français pour le renouveau) ⁽¹⁾

Claude CHARPENTIER

*Directeur de l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture
A. P. E. C. I. T. A.)*

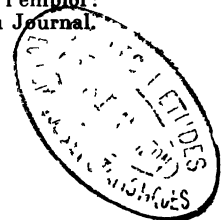
L'auteur montre le rôle tenu par l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture, dans le domaine de l'emploi en agriculture, pour la période 1957-1975. Ce rôle ne se limite pas au placement, il consiste également à informer et à orienter dans un effort de rapprochement profession-enseignement.

The author shows the part played by the « Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture » in the field of agricultural employment, during 1957-1975. This Association is not only an employment agency, but also an information and vocational guidance bureau, bringing together profession and teaching.

Der Verfasser beschreibt die Rolle, die die « Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'Agriculture » hinsichtlich deren Beschäftigung in der Landwirtschaft in dem Zeitraum von 1957 bis 1975 gespielt hat. Diese Rolle beschränkt sich nicht nur auf die Stellenvermittlung, sondern sie stellt sich gleichzeitig als Aufgabe zu informieren und zu dirigieren im Sinne von Beruf und Fortbildung.

Le processus de croissance agricole en France est essentiellement basé sur les investissements matériels et intellectuels. En limitant nos propos aux investissements intellectuels, nous constatons au cours des trois dernières décennies une évolution de la productivité du travail agricole particulièrement dynamique, ce qui implique une meilleure qualification des hommes, une progression sur le plan quantitatif et qualitatif de l'encadrement. Ces tendances apparaissent très nettement à travers les études sur le marché du travail des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture réalisées par l'A. P. E. C. I. T. A. entre 1957 et 1975. On évolue en effet, d'une population de 32 000 cadres en 1957 à une population de 104 000 cadres en 1975. Sur le plan qualitatif, nous assistons à une régression des cadres autodidactes au profit des ingénieurs et techniciens formés par l'enseignement agricole.

1. Le texte de la communication de Jacques DESABIE « L'appareil statistique d'observation de l'emploi : ce qu'il nous enseigne », présentée lors de la même séance, sera publié dans un prochain numéro du Journal.



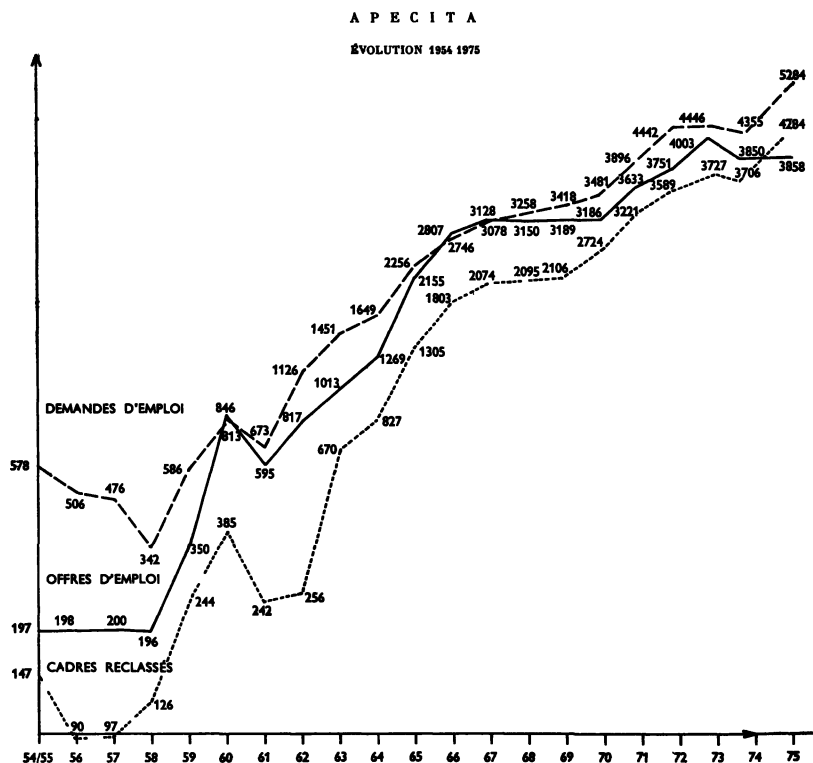
Ces études sont confirmées par les statistiques offres-demandes, cadres reclassés enregistrées par l'A. P. E. C. I. T. A. depuis sa création en 1954.

La progression du nombre de ces cadres a eu pour corollaire une très forte expansion de l'A. P. E. C. I. T. A. qui n'a cessé de se développer depuis 21 ans. Ce développement se manifeste par une augmentation continue des demandes et des offres d'emploi et du nombre de cadres reclassés (voir graphique, p. 3). C'est ainsi que, de 1954 à 1975, le nombre des demandes d'emploi a décuplé, passant de 570 à 5 204, tandis que, dans le même temps, le nombre des offres d'emploi et des cadres reclassés était multiplié par vingt progressant respectivement de 197 à 3 859 et de 147 à 4 284.

Pour l'ensemble de la période, les offres d'emploi et le nombre des cadres reclassés ont donc progressé deux fois plus que les demandes d'emploi; toutefois, cette évolution générale a été stoppée à deux reprises : d'une part, en 1960-1961, où le nombre des offres d'emploi et des cadres reclassés a diminué beaucoup plus fortement que celui des demandes d'emploi, d'autre part, de 1973 à 1975, où les demandes d'emploi ont augmenté tandis que le nombre des offres d'emploi diminuait.

C'est ainsi que, de 1969 à 1973, les offres représentaient environ 90 % des demandes alors qu'elles n'étaient plus, en 1975, que de l'ordre de 75 %; de même, de 1969 à 1973, le pourcentage des demandes satisfaites était voisin de 74 % tandis qu'il atteignait 82 % en 1975 grâce à la régionalisation des services.

Cette évolution reflète une certaine dégradation du marché du travail qui a affecté le secteur agro-alimentaire comme les autres secteurs. Pourtant, dans cette conjoncture défavorable, l'A. P. E. C. I. T. A. a obtenu des résultats très supérieurs à ceux de l'A. P. E. C. qui intervient dans le secteur industriel et commercial.



C'est ainsi qu'en 1975, les placements officiellement contrôlés par l'A. P. E. C. I. T. A. ont couvert 23 % des demandes (tableau I), alors que, pour la même année, les placements contrôlés par l'A. P. E. C. n'ont représenté qu'un peu plus de 6 % de celles-ci. Enfin, il faut noter la nette reprise de l'emploi début 1976.

Il est intéressant de rechercher comment se situent les candidats qui s'adressent à l'A. P. E. C. I. T. A. (tableau I). Ces candidats peuvent être répartis en trois catégories : les débutants (D), les cadres en activité (A) et les cadres privés d'emploi (C). En 1975, les débutants constituaient la majeure partie des demandeurs d'emploi (45,42 %) et les cadres en activité représentaient aussi une part importante de ceux-ci (31,47 %), tandis que les cadres privés d'emploi ne comptaient que pour 23,11 % des demandeurs d'emploi.

Si l'on rapproche ces pourcentages de ceux obtenus pour les demandeurs d'emploi enregistrés en 1975 à l'A. P. E. C., on constate que la majorité de ces derniers était constituée par les cadres privés d'emploi (64 %) et par les débutants (30 %) tandis que les cadres en activité ne représentaient qu'une part infime des demandeurs d'emploi (6 %).

Cette comparaison tend à prouver que la situation de l'emploi est plus favorable dans le secteur agro-alimentaire que dans le secteur industriel et commercial. Il n'empêche que cette affirmation doit être nuancée pour tenir compte de la situation des divers groupes d'activités du secteur agro-alimentaire (tableau II).

TABLEAU I

A. P. E. C. 1975

Offres	10 688		
Demandes	16 293	$\left\{ \begin{array}{ll} \text{D} & 4\,825 \quad 29,75 \% \\ \text{A} & 985 \quad 6,30 \% \\ \text{C} & 10\,483 \quad 63,95 \% \end{array} \right.$	
Placements			
contrôlés A. P. E. C.	1 100	$\left\{ \begin{array}{ll} \text{D} & 2\,792 \\ \text{A} & 816 \\ \text{C} & 5\,871 \end{array} \right.$	
Autres placements	5 368		
Annulations	3 011		

A. P. E. C. I. T. A. 1975

Offres	3 858		
Demandes	5 204	$\left\{ \begin{array}{ll} \text{D} & 45,42 \% \\ \text{A} & 31,47 \% \\ \text{C} & 23,11 \% \end{array} \right.$	
Placements			
contrôlés A. P. E. C. I. T. A.	1 196		
Pourvus	3 088		

Cette situation est en effet très enviable et on le constate facilement si l'on fait le rapport des offres aux demandes d'emploi pour les diverses activités.

Bien entendu, le rôle de l'A. P. E. C. I. T. A. consiste essentiellement à assurer la compensation des offres et demandes d'emploi dans les secteurs agricoles, horticoles, para-agricoles et agro-alimentaires. Pour mener à bien cette mission, notre Organisation s'est efforcée de personnaliser au maximum le rapprochement du demandeur et du futur employeur tout en respectant la mobilité de l'emploi. A cet effet, une politique de décentralisation

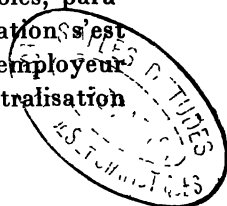


TABLEAU II

Comparaison offres-demandes 1974-1975

	1974		1975	
	Offres	Demandes	Offres	Demandes
1° EXPLOITATION				
— Culture — Élevage				
Régisseurs	24	48	20	84
Chefs de culture	70	123	79	121
Contremaitres	68	157	74	240
Mécaniciens	7	17	15	23
	169	345	188	468
— Arboriculture — Horticulture — Viticulture — Sylviculture				
Régisseurs	85	41	64	51
Chefs de chantier	137	98	110	131
Contremaitres — Chefs d'équipe	191	166	167	226
	413	295	350	408
2° VULGARISATION — DÉVELOPPEMENT				
Gestion	22	245	32	277
C. E. T. A.	29	146	47	198
Chambres d'agriculture	98	114	145	188
Conseillers polyvalents	79	197	71	189
Conseillers spécialisés	90	163	81	196
	318	865	376	1 048
3° TECHNICO-COMMERCIAL				
Directeurs et adjoints	56	107	54	118
Ingénieurs et inspecteurs commerciaux	188	108	145	139
Agents technico-commerciaux	580	318	524	365
	774	543	723	622
4° COOPÉRATIVES				
Directeurs et adjoints	53	90	47	117
Ingénieurs	83	112	97	93
Techniciens	130	173	95	139
Conseillers coopératifs	108	160	129	276
Chefs magasiniers	34	6	27	12
	408	541	395	637
5° INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.	100	216	75	244
6° CRÉDIT AGRICOLE	281	41	223	48
7° ADMINISTRATION.				
Directeurs	26	39	20	51
Chefs de service	—	33	—	84
Secrétariat — Comptabilité	57	71	74	84
Ingénieurs — Collaborateurs	155	—	243	—
	238	143	337	219
8° ENSEIGNEMENT				
Professeurs	285	142	312	187
Moniteurs	255	184	224	184
	540	326	536	371
9° LABORATOIRE — RECHERCHE — EXPÉRIMENTATION				
Ingénieurs	29	209	39	232
Techniciens	221	319	153	332
Vétérinaires	14	4	4	3
	264	532	196	567
10° ÉTUDES DIVERSES — ENQUÊTES — PROJETS.	135	467	143	521
11° HORS MÉTROPOLE	210	41	316	51

effective de nos services nous a permis de mettre en place avec l'aide du ministère de l'Agriculture et de la Profession, vingt délégations. Chaque délégué régional A. P. E. C. I. T. A. est responsable des candidats de sa circonscription et dispose de la totalité des offres d'emploi enregistrées par l'A. P. E. C. I. T. A.; dans la mesure du possible ces postes lui sont transmis par télex, ceci facilite les contacts au niveau des demandeurs. En outre, les délégués prospectent intensément le marché du travail régional.

Notre rôle ne se limite pas au placement, il faut plutôt considérer celui-ci comme l'aboutissement de nos actions d'information, d'aide à l'orientation d'étude du marché du travail dans un effort constant de rapprochement profession-enseignement, formation-emploi. Il faut dire que nous sommes très vivement encouragés dans ce sens par la Direction générale de l'enseignement du ministère de l'Agriculture.

En matière d'information-orientation, nous diffusons tous les dix jours à raison de 5 000 exemplaires la totalité des offres enregistrées à l'A. P. E. C. I. T. A. Nous effectuons chaque année le tour des établissements d'enseignement agronomique afin d'exposer la situation de l'emploi aux étudiants, enseignants et parents d'élèves; nous donnons plus de 7 000 consultations individuelles par an.

En outre, nous intervenons auprès de la presse, la radio, la télévision et organisons des journées sur l'emploi au niveau de nos différentes délégations.

En ce qui concerne les études sur le marché du travail, nous avons réalisé des enquêtes établissant les besoins en cadres, ingénieurs et techniciens dans les secteurs agricoles, para-agricoles, et agro-alimentaires pour les périodes 1957-1962-1967, 1968-1970-1975, nous avons réalisé une comparaison du marché du travail des cadres de l'agriculture en République fédérale allemande et en France en 1970. Nous avons fait une étude exploratoire du marché du travail du secteur de l'environnement en 1973 et publié en mars 1974 une enquête sur les besoins en cadres du secteur agro-alimentaire. Nous poursuivons ces études en particulier dans le domaine agro-alimentaire, coopératives et industries privées tout en accentuant notre effort de prospection dans ces secteurs. Ces différentes actions nous permettant d'aider les candidats ou futurs candidats à s'orienter avec le maximum d'éléments et aussi un maximum de réalisme. Il faut bien sûr étoffer encore nos structures et nous décentraliser davantage, en collaborant plus efficacement avec la profession et surtout en faisant mieux connaître notre organisation qui, nous le rappelons, est le seul organisme officiel conventionné par l'A. N. P. E. et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour assurer le plein emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture des secteurs para-agricoles et agro-alimentaires.